



*Une séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska sera tenue le **mercredi 2 décembre 2020** à compter de **8 h 15**, exceptionnellement par vidéoconférence conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil sera publié sur le site Web de la MRC, dès que possible, conformément au même Arrêté.*

ORDRE DU JOUR

Présences et constatation du quorum

1. Réouverture de la séance
2. Période de questions
3. Embauche au poste de greffier surnuméraire
4. Période de questions
5. Clôture de la séance